

SÉANCE DU 31 MAI 2023

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 06.06.2023

23-05-088

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

TRANQUILLITE PUBLIQUE

ADHÉSION AU DISPOSITIF "PARTICIPATION CITOYENNE" SUR LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 22 juin 2011 relative au dispositif de « Participation Citoyenne »,

Vu la délibération n°18.04.064 en date du 5 avril 2018 approuvant le principe de « Participation Citoyenne »,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en place sur la commune le dispositif national « Participation Citoyenne » adapté aux circonstances locales,

Considérant que la « Participation Citoyenne » est un dispositif simple qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités dans un quartier ou dans une commune. Il poursuit également les objectifs suivants :

-développer l'engagement des habitants pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre

-favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social

Considérant que sans remettre en cause ni l'action des forces de police administrative que le Maire détient en application de l'article des Collectivités Territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau constitué de référents citoyens volontaires,

Considérant que le dispositif « Participation Citoyenne » est un véritable outil de prévention de proximité,

Considérant que les citoyens alertent les forces de l'ordre dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect (plusieurs référents dans un même quartier),

Considérant que ce dispositif a déjà fait ses preuves dans d'autres communes et a permis d'améliorer la qualité de vie et de renforcer la cohésion des habitants,

Considérant que ce dispositif s'inscrit aussi dans la large gamme d'outils de prévention de la délinquance déployés sur la commune comme par exemple, la vidéoprotection, les bornes d'appel d'urgence et les patrouilles cyclistes et pédestres,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » sur la commune

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole correspondant ainsi que tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce protocole y compris un avenant à ledit protocole

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne